

précisant leur valeur en douane. La désignation des entreprises canadiennes s'est faite à partir de la base de données WIN du ministère des Affaires extérieures, que toutes les grandes missions du Ministère à l'étranger peuvent consulter en direct et qui contient des renseignements sur les fabricants canadiens et leurs produits. Il est à noter que la constitution de la base de données WIN n'est pas encore complète, mais elle est assez avancée pour que nous puissions l'utiliser aux fins de la présente étude.

À cette étape de l'analyse, les produits ou groupes de produits ayant donné lieu à des importations d'une valeur globale de plus de 80 millions de dollars US, pour le Japon, l'Europe et le Canada, furent désignés en vue d'une analyse plus approfondie. Après consultation de porte parole de l'industrie et du gouvernement, spécialistes du secteur, d'autres produits ou groupes de produits qui n'avaient pas satisfait aux critères furent ajoutés parce qu'ils semblaient offrir un intérêt commercial appréciable. D'autres encore furent supprimés faute de potentiel commercial suffisant.

Aux fins du présent rapport sur les produits d'art et d'artisanat, une analyse plus approfondie a été jugée inopportune et ce pour les raisons suivantes :

- D'autres attributs du produit sont jugés plus importants que le facteur prix, c'est-à-dire, la qualité, la conception, l'artiste ou l'artisan.
- La marchandise importée peut être un article de luxe pour lequel la demande est relativement indépendante du coût.
- Les catégories d'importations américaines de l'annexe A qui ont été retenues ne couvrent pas de façon adéquate les oeuvres créées au Canada.

Ce bref rapport sur le secteur de l'art et l'artisanat comprend des statistiques d'importations américaines, un échantillon des importateurs américains qui s'intéressent aux fournisseurs canadiens et d'autres renseignements d'ordre général recueillis au cours de l'examen du secteur.